

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA FONDATION DES ŒUVRES SOCIALES DE L'ARMÉE
ET LA METROPOLE D'AIX MARSEILLE PROVENCE POUR LES 70 ANS DE LA PATROUILLE DE FRANCE**

La MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE,

Représentée par Madame Martine VASSAL en sa qualité de Présidente de la Métropole ou son représentant dûment habilité à cet effet par délibération n°..... du Bureau de la Métropole du 4 mai 2023.

Désignée ci-après « La Métropole »,

D'une part,

La Fondation des Œuvres Sociales de l'Armée

Représentée par...le Général (2s) Gilles Modéré, Directeur des meetings

Ci-après désignée « La FOSA»

D'autre part,

Ensemble dénommées « Les Parties ».

PRÉAMBULE

Fleuron de l'Armée de l'Air française, plus ancienne patrouille nationale au monde, la Patrouille Aérienne de France (PAF) est un symbole d'exigence, un patrimoine de tout un peuple présent à chaque moment historique national et « Ambassadrice » en représentation à l'Étranger.

Composée de militaires issus des escadrons de combat de l'armée de l'Air et de l'Espace. Son objectif est de représenter tous les Aviateurs ainsi que les modes d'action qui sont développés et mis en œuvre sur des théâtres d'opérations extérieures ou au profit des missions dédiées à la protection du territoire.

Pour ses 70 ans de la PAF, la Fondation des Œuvres Sociales de l'Air (FOSA) organise un meeting aérien exceptionnel sur la base aérienne 701 de Salon de Provence, siège de la patrouille.

Le site regroupe par ailleurs de nombreuses unités notamment le Centre de Formation Aéronautique Militaire Initiale, le Centre d'Initiation et de Formation des Equipages Drones, les Équipes de présentation de l'armée de l'Air et de l'Espace. Elle abrite également l'Équipe de Voltige de l'armée de l'Air et de l'Espace, l'École de l'Air et de l'espace l'École des commissaires des armées. Un laboratoire

de l'Office national d'études et de recherche aérospatiale (ONERA), ainsi que des installations de Défense conseil international sont aussi présents au sein de l'emprise.

L'École de l'air et de l'espace forme tous les officiers de l'armée de l'Air et de l'Espace : tous les futurs équipages de l'armée de l'Air et de l'Espace réalisent ainsi leurs premiers vols militaires d'instruction à Salon-de-Provence au Centre de Formation Aéronautique Militaire Initiale.

Grande École militaire et spatiale, l'École de l'air et de l'espace assure la formation de tous les officiers aviateurs, experts de la mise en œuvre des systèmes d'armes dans les milieux de l'aéronautique et du spatial. Les savoirs dispensés, tant militaires qu'académiques, garantissent une formation d'excellence pour tous les officiers de l'armée de l'Air et de l'Espace.

Elle s'ouvre aussi bien au plan national vers le monde universitaire et économique, qu'au plan international, en particulier avec les académies militaires de l'air des principaux pays alliés de la France. Elle s'appuie pour cela sur ses centres d'expertise dans le domaine de la recherche et de l'innovation, du cyber espace ou de l'usage des drones.

Le meeting de l'Air durera deux jours, les 20 et 21 mai prochains. Il présentera chaque jour une centaine d'appareils, une exposition statique et présentation en vol d'aéronefs militaires et civils, de patrouilles acrobatiques et d'avions de collection. Outre le programme de la PAF et de ceux des patrouilles étrangères, la démonstration solo du RAFALE et celle de l'A400M, de l'équipe de voltige de l'Armée de l'Air et de l'Espace ponctueront les deux jours festifs.

Une zone «public» offre la possibilité de rencontrer le personnel et de découvrir les métiers de l'aéronautique, de l'armée de l'air et plus largement du ministère des armées, ainsi que des stands en lien avec le domaine aéronautique, un forum des métiers, un espace simulation et des stands dans le domaine mémoriel, historique ou artistique.

Cette manifestation aérienne de grande ampleur organisée par la Fondation des Œuvres Sociales de l'Air (FOSA) sur la base aérienne de l'armée de l'Air et de l'Espace, le meeting de l'air de la base aérienne 701 de Salon de Provence s'inscrit également dans la politique de rayonnement et de recrutement de l'armée de l'Air et de l'Espace et de l'aviation civile.

Dans le prolongement des nombreuses actions au profit des jeunes sont mises en place grâce à différents tutorats (Air Réussite Jeunesse, Solidaire, Aéronautique), à des partenariats avec des établissements scolaires, à l'accueil d'environ 150 stagiaires par an, le Meeting de l'Air promeut également l'aéronautique afin de susciter des vocations auprès des plus jeunes.

Enfin, ce meeting a vocation à soutenir les missions de la Fondation des Œuvres Sociales de l'Air (FOSA). Les excédents financiers dégagés par la vente des billets sont directement affectés aux actions d'entraide et de solidarité et permettent d'aider plus de 300 orphelins, une centaine de familles en difficulté ainsi que des blessés en opérations.

Dans sa démarche de valorisation de son territoire et en qualité d'acteur institutionnel majeur, la Métropole souhaite s'associer à FOSA à la réussite de cet événement exceptionnel.

ARTICLE 1er : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet d'acter le partenariat entre la Métropole Aix Marseille Provence et la FOSA dans le cadre du meeting aérien des 70 ans de la Patrouille Aérienne de France.

Son soutien se matérialisera par la mobilisation massive des moyens de transports au cours de ces deux journées afin de déplacer les visiteurs des trois parkings relais vers la base aérienne 701, 16 000 personnes soit plus d'un tiers de la fréquentation globale du meeting chaque jour.

ARTICLE 2 : MODALITES DU PARTENARIAT

La Métropole et le Ministère se rapprocheront afin de déterminer les modalités de communication commune sur cet évènement et la valorisation des engagements réciproques. La Métropole pourra décliner le logo de la PAF à discrétion sur l'ensemble des supports qu'elle jugera utile.

La métropole mettra à disposition de la FOSA 70 véhicules, 10 autobus et 60 autocars sur une amplitude de 8h30 à 19h30.

Elle mobilisera ces moyens en s'appuyant sur ses opérateurs de transports.

Sur un plan financier, cette mobilisation exceptionnelle s'élève à hauteur de 185 000€.

ARTICLE 3 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour la durée de la manifestation. Elle prendra effet à sa signature

En cas de non-respect par l'une des parties des termes de la convention, celle-ci sera résiliée de plein droit.

ARTICLE 4 : LITIGES

Les parties s'engagent, en cas de litige sur l'interprétation ou sur l'application de la présente convention, à rechercher toute voie amiable de règlement avant de soumettre le différent au tribunal administratif compétent.

Tout litige relatif à l'exécution ou à l'interprétation de la présente convention sera porté devant le Tribunal Administratif de Marseille.

Le requérant peut saisir le Tribunal Administratif de Marseille de manière dématérialisée, par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

La juridiction sera saisie par la partie la plus diligente.

ARTICLE 7 – ÉLECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution de la présente convention, les parties font élection de domicile comme suit :

La Métropole Aix-Marseille Provence

58, Boulevard Charles Livon

13007 Marseille.

La Fondation des Œuvres Sociales de l'Armée

